

5830
213

Van Roost

Scharbeck

15 mai 1930.

Monsieur,

Le Département des Sciences et des Arts me fait savoir que vous êtes en possession d'un tableau que vous seriez désireux de vendre à nos Musées.

Voulez-vous avoir l'obligeance de nous soumettre ce tableau ? Suivant l'usage, l'œuvre doit nous être envoyée, 9, rue du Musée, aux frais, risques et périls du propriétaire et sans qu'il puisse en résulter pour l'Administration des Musées aucun engagement ou responsabilité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

Sans réponse

à Monsieur Van Roost

rue de Waelhem, 73,

Schaerbeek.

MINISTERE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

DIRECTION

e Section

N° 2298 B/4.

N B. - Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'Administration.

Bruxelles, le 12 mai
52, boulevard du Régent

1930.

14/5

Monsieur le Conservateur en Chef,

M. Van Roost, 73, Rue de Waelhem, à Schaerbeek,
m'informe ~~de~~ qu'il possède un tableau du peintre
Corot, qu'il serait désireux de vendre au Musée.

Je vous prie, Monsieur le Conservateur en Chef,
de bien vouloir examiner cette offre et de me faire
savoir la suite qu'il y a lieu d'y donner.

Pour le Ministre:

Le Directeur délégué,



A Monsieur le Conservateur en Chef

des Musées Royaux des Beaux-Arts,

Bruxelles.
